REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de
Largentière
COMMUNE DE BORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 16 janvier 2021

Le 16 janvier 2021 à 10h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 9 janvier 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, , Michel Yves., Perrin Jean-Michel, Tailland Thierry.

Absentes excusées: Gleyze Jeannine née Barbut: pouvoir à Thierry Tailland; Laborde Josette née

Dieudonné: pouvoir à Thierry Champel. Secrétaire de séance: Yves MICHEL.

Gleyze Jeannine étant concernée par la présente délibération, elle ne peut prendre part au vote, M. Thierry Tailland ne votera pas en son nom.

Objet : Fourniture de réducteurs de pression pour les branchements A.E.P. de Mas de Truc.

Le Réseau public d'eau potable alimentant le hameau de Mas de Truc est quasiment terminé, les usagers du hameau pourront prochainement demander le branchement de leurs maisons. L'étude montre que la pression au hameau serait de 7 bars environ. Cette pression étant trop élevée pour une utilisation domestique, les usagers doivent installer un réducteur de pression avant ou après compteur.

Afin d'éviter que des usagers omettent d'installer ce dispositif et pour leur faire bénéficier d'un prix groupé, le Maire propose au conseil municipal d'acheter quinze réducteurs de pression qui seront fournis aux usagers en stipulant dans le règlement que l'entretien et le remplacement de ce dispositif sera à leur charge. Le Maire propose en outre que le prix du réducteur de pression soit inclus dans le prix du branchement. Il porte enfin à la connaissance de l'assemblée trois devis de régulateurs de pression.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Borne décide d'approuver la proposition de M. le Maire, à savoir :

- Acheter et fournir aux futurs usagers du service de l'eau du hameau de Mas de Truc un réducteur de pression.
- Inclure le prix du dispositif dans le prix du branchement.
- Stipuler dans le règlement que l'entretien et le remplacement dudit dispositif sera à la charge des usagers.

Il décide de retenir la proposition de la société Descours et Cabaud de St Chély d'Apcher pour un prix total de 540.00€ H.T. La société Frans Bonhomme de Mende ayant présenté un devis à 1122.20€ H.T. et un autre à 863.15€ H.T.

Pour :6 voix, une personne ne prenant pas part au vote

Ainsi fait et délibéré à Borne le 16 janvier 2021. Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel